



ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 44
les communes de MARSAC-SUR-DON, VAY

Référence : HJ RD44
N° : T-C-2025-01-176

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 44 afin de procéder au raccordement de cables fibre optique.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la route départementale 44 classée RDL2 entre les PR 35 + 986 et 38 + 174', sur le territoire des communes de MARSAC-SUR-DON, VAY.

du jeudi 30 janvier 2025 au mercredi 05 février 2025

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :

- circulation alternée par feux tricolores
- vitesse limitée à 50 km/h
- interdictions de stationner, dépasser, s'arrêter au droit du chantier

La restriction sera mise en œuvre de jour de 08h00 à 17h30.

* Coordonnées GPS : RD44 de 47.558379,-1.701527 à 47.575523,-1.693925

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par EIFFAGE ENERGIE TELECOM Carquefou, 7 rue du Chateau Bel air 44470 CARQUEFOU, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation Châteaubriant et conformément à la fiche CF24 - Alternat par signaux tricolores.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie des communes de MARSAC-SUR-DON, VAY et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Les Maires des communes de MARSAC-SUR-DON, VAY,
Les commandants des groupements de gendarmeries de COB Nozay, COB Blain,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

Le 24 janvier 2025

Pour le Président du Conseil Départemental,

L'adjoint au chef de service aménagement



Philippe BELIZAIRE

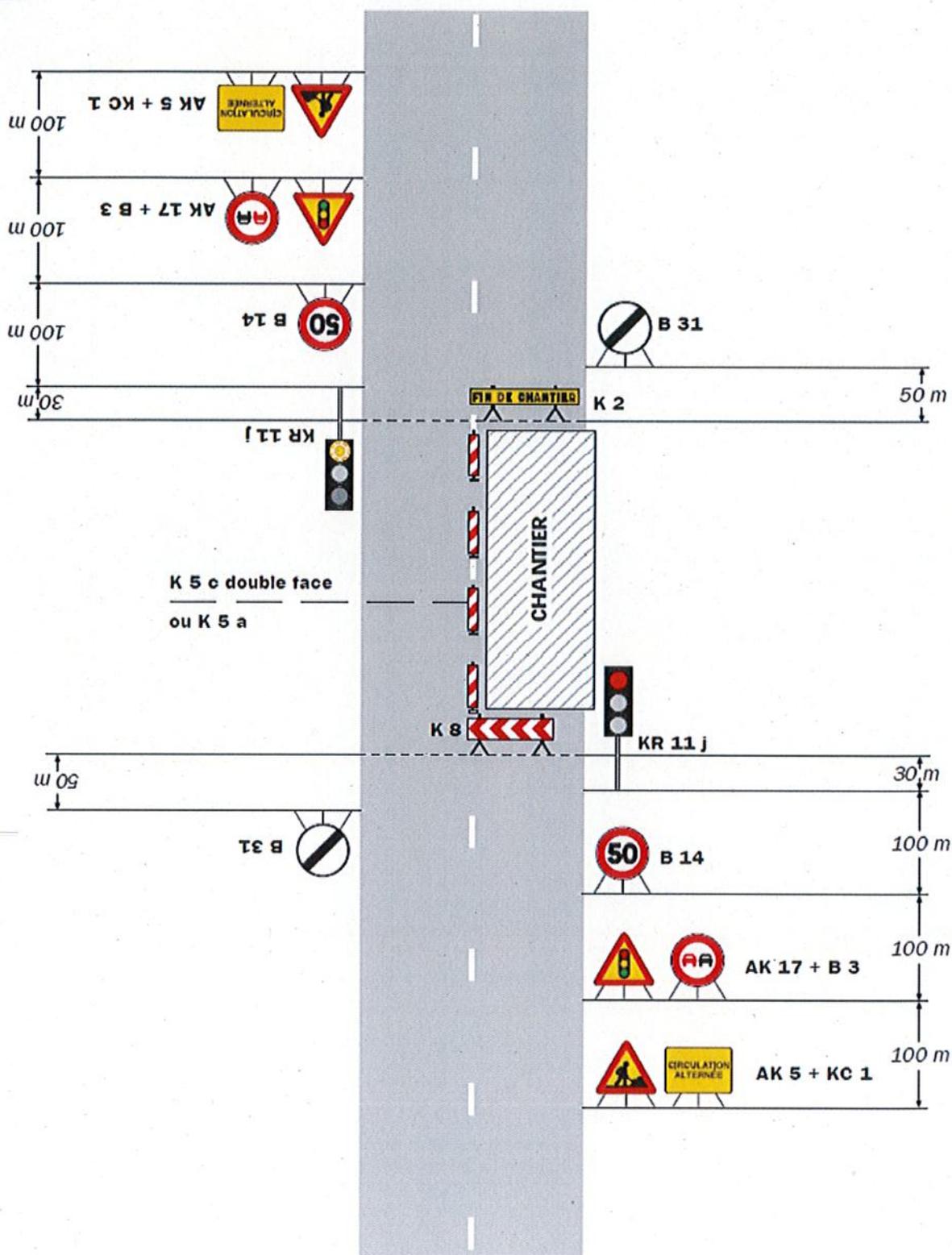
Une copie sera adressée à :

- Les groupements de gendarmeries de COB Nozay, COB Blain

Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2025-01-176
Plan de situation

Situation des travaux





Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
 - Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	Demande d'arrêté de police de la circulation	 N° 14024*01
Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1		
Gestionnaires des réseaux routiers		

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : CADIOT Prénom : GERMAIN
Dénomination : EIFFAGE ENERGIE TELECOM Représenté par :
Adresse Numéro : 7 Extension : Nom de la voie : rue du Chateau de Bel Air
Code postal 4 4 4 7 0 Localité : CARQUEFOU Pays : FRANCE
Téléphone 0 7 6 2 2 8 1 4 9 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : germain.cadiot @eiffage.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : AXIONE - Mme EQUHEY Prénom : Gaëlle
Adresse Numéro : 2 Extension : Nom de la voie : Rue Jupiter
Code postal 4 4 4 7 0 Localité : CARQUEFOU Pays : FRANCE
Téléphone 0 7 6 4 5 7 6 5 8 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : g.equhey @ axione.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° D44 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal 4 4 1 7 0 Localité : Marsac Sur Don

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Raccordement de cables fibre optique
Chantier Fixe
Date prévue de début des travaux : 3 0 0 1 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 7

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 7 Date de début de réglementation 3 0 0 1 2 0 2 5
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores ou Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 0 0



Cordialement,

Germain Cadiot

Eiffage Energie Systèmes

7 rue du château de bel air – 44470 Carquefou

Siège social : 3-7 Place de l'Europe – 78140 Vélizy-Villacoublay

Email : germain.cadiot@eiffage.com

Port : 07.62.28.14.95



DI-DA-Blain Châteaubriant / Demandes d'avis

De: délégation Châteaubriant
Envoyé: jeudi 23 janvier 2025 10:56
À: DI-DA-Blain Châteaubriant / Demandes d'avis
Objet: TR: Demande Arrêté Départemental D44
Pièces jointes: FTTH44-MARSAC D44_FIBRE44_DEM.pdf

Bonne réception

Virginie PAILLARD

Département de Loire-Atlantique
Secrétaire de direction
Délégation Châteaubriant
Tél. 02 44 44 11 01 (n° interne 85 01)
virginie.paillard@loire-atlantique.fr



De : CADIOT Germain [EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES] <Germain.CADIOT@eiffage.com>
Envoyé : jeudi 23 janvier 2025 09:45
À : délégation Châteaubriant <delegation.Chateaubriant@loire-atlantique.fr>
Cc : GRIZAUT Aurelien [EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES] <Aurelien.GRIZAUT@eiffage.com>
Objet : Demande Arrêté Départemental D44

Bonjour,

Veillez trouver en PJ une demande d'arrêté de circulation sur la D44 sur la commune de Marsac Sur Don / Vay.

Les travaux consistent à réaliser du raccordement de fibre optique pour le compte d'Axione Fibre44.